

COMMUNE DE LAURENS

34480

**Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 08 OCTOBRE 2012
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY, et Annick ROMERO
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Patrice LAFFOND (à partir de 19H), Yves LUCAS, Jacques LUGAGNE et Pierre SALS

Absents : MM. Patrick CIANCIO et Olivier ESPIE
Mme Patricia ROGET **pouvoir** à Annick ROMERO

Secrétaire de séance : Céline CABANEL.

1°) Approbation du procès verbal de la réunion du 03 septembre 2012

Aucune observation n'étant formulée, le **procès verbal est adopté à l'UNANIMITE.**

**2°) RESTAURANT SCOLAIRE – Travaux d'aménagement dans un bâtiment existant Subvention du
Conseil Général : Demande de prorogation de délai**

Avant de consulter les entreprises, il est nécessaire de faire réaliser les études techniques et de faire intervenir le bureau de contrôle afin de constituer les dossiers à présenter aux commissions de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées. Un délai minimum de 2 à 3 mois est donc nécessaire.

Le délai de validité des aides départementales pour le commencement des travaux étant fixé à 18 mois à compter de la lettre de notification, il apparaît impossible de démarrer les travaux avant la date butoir du 30 novembre 2012.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, demande à M. le maire de solliciter une prorogation de délai.

**3°) SALLE POLYVALENTE Reclassement en type L
Diagnostic général sécurité d'ouvrage de bâtiment**

Dans le cadre de la mise en sécurité des personnes imposée par la commission de sécurité, pour parvenir au reclassement du type X vers le type L, il est nécessaire de faire établir un diagnostic d'ouvrages du bâtiment. Ce document constituera un élément d'aide à la programmation des travaux à effectuer, il ne porte ni sur la phase conception ni sur la phase réalisation qui fera l'objet d'une autre présentation du dossier devant le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre de la Société APAVE (700 € H.T.) pour réaliser cette mission d'assistance technique.

4°) PARC DE LA SOURCE – Réfection piste de danse : Travaux supplémentaires

Lors de la réfection de la piste de danse, la société BATI PROJET a mis en évidence la nécessité de refaire également le contour de cette piste actuellement en enrobé. Celui-ci sera remplacé par un dallage en béton armé lissé avec finition quartz. Un coffrage délimitera l'entourage des arbres, pour un montant supplémentaire de 4 600 € H.T. (5 501.60 € T.T.C.), hors fourniture du béton. Les gravats seront retirés par le service technique.

M. le Maire précise qu'il attend le devis de la Société SERVANT pour la fourniture du béton (environ 20 m3).

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve les travaux supplémentaires qui seront inscrits en section d'investissement à l'opération 9292 et autorise M. le Maire à signer le devis pour la fourniture du béton qui sera livré par la Société SERVANT.

5°) MAIRIE

Après intervention des services de France Télécom et d'Orange, il s'avère que le dysfonctionnement du **standard téléphonique** et d'internet provient du serveur de communication qui est obsolète et qui provoque des ruptures répétées de lignes et de l'accumulation de câbles repiqués sur de vieilles prises qui rend peut fiable la transmission des informations entre les postes informatiques.

Après consultation d'entreprises en urgence, M. le maire indique qu'il a signé :

1°) avec la **société I.P. TECH un devis de 2 678 € H.T. (3 209.89 € T.T.C.)** pour la fourniture et l'installation d'un nouveau serveur de communication et de 6 postes téléphoniques.

2°) avec la **société ABSYS un devis de 3768.27 € H.T. (4 506.85 € T.T.C.)** pour réaliser le nouveau câblage banalisé informatique et téléphonique. A cette somme il conviendra de rajouter le coût des **câbles** (300 ml environ) estimé entre **450 et 500 € T.T.C.**

Pour le **logiciel de paie**, il est nécessaire d'acquérir la nouvelle version WEB développée par la **société NEMAUSIC** qui abandonne la maintenance de la version Phase 4 détenue par la commune depuis plusieurs années.

Cette nouvelle version est adaptée à la réglementation de plus en plus complexe de la paie et à la dématérialisation qui va devenir obligatoire.

Les **ordinateurs** ne sont plus adaptés à l'évolution de l'informatique. Celui de la comptabilité n'est pas assez performant et ne fonctionnera pas avec le nouveau logiciel de paie. Celui de la secrétaire de mairie fait fonction de serveur et cela est risqué car s'il tombe en panne les autres postes ne fonctionneront plus. Celui de l'accueil est très lent et mal adapté au logiciel du cadastre. Il serait également judicieux d'installer un poste dans le bureau des adjointes et un poste dans le bureau du maire.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve :

- le changement du standard téléphonique et la réalisation du nouveau câblage
- les devis de la société NEMAUSIC pour le nouveau logiciel de paie 830 € H.T. (992.68 € T.T.C.) et la formation de 2 jours sur site est de 1 460 € H.T. (1 746.16 € T.T.C.)
- le devis de la société ABSYS pour le matériel informatique (6 unités centrales, 2, moniteurs 19 pouces et un pack « OFFICE FAMILLE ET PETITE ENTREPRISE 2010 : 4 322 € H.T. (5 169.11 € T.T.C.) avec priorité d'achat pour les postes de l'accueil, de la comptabilité et du secrétariat de mairie

Dans le cadre de la convention Conseil en énergie partagé, Hérault Energies a remis son rapport final des analyses réalisées sur les bâtiments communaux. Pour le bâtiment mairie, plusieurs propositions d'améliorations sont faites qui permettraient de réaliser des économies d'énergie substantielles. L'une d'elles est le **remplacement de la chaudière** qui est vraiment vétuste (26 ans d'âge) et qui se trouve dans un local nécessitant une isolation et une mise en conformité électrique.

Le coût global est estimé à environ 18 000 € T.T.C.

Le taux de subvention pouvant être accordé par Hérault Energies, dans le cadre de ses programmes spéciaux, est actuellement de 80% (plafonnée à 25 000 €).

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de programmer cette opération sur l'année 2013 et demande à M. le Maire de déposer un dossier de demande d'aide auprès d'Hérault Energies.

6°) ECLAIRAGE PUBLIC – Pose d'horloges astronomiques

La commune dispose de 11 postes d'éclairage public dont 3 ont été équipés d'horloges astronomiques en 2010.

Dans son rapport, Hérault Energies préconise d'équiper les 8 autres postes pour parvenir à une économie sur facture estimée à 1 200 €/an. Le montant pour la fourniture et la pose est estimé à 450 € H.T. par poste. Le taux de subvention HERAULT Energies est actuellement de 80% du montant H.T. et l'aide plafonnée à 4 000 € H.T.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de programmer cette opération sur l'année 2013 et demande à M. le Maire de déposer un dossier de demande d'aide auprès d'Hérault Energies.

7°) MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Afin de régler les intérêts de l'emprunt du Crédit Foncier, indexé sur le taux du livret A, le **conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve les modifications budgétaires suivantes pour le BUDGET MAPAD :**

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opération /Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 1 250.00
			1641	Emprunts	+ 1 250.00
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opération /Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	-1 250.00			
66111	Intérêts des emprunts	+ 1 250.00			
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

Odette BOYER dit qu'elle a entendu plusieurs réflexions sur le coût de revient aux administrés laurentiens de la Maison de retraite « La Murelle ».

Elle souhaite préciser que l'établissement ne coûte rien aux administrés et que les travaux de construction de l'annexe seront financés par un emprunt qui sera remboursé grâce au loyer versé par l'établissement à la commune.

Elle rappelle que ce loyer a été fixé à 180 000 €/an et que celui-ci a été calculé afin de permettre tous les travaux nécessaires relevant des charges du propriétaire c'est-à-dire la commune.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve les modifications budgétaires suivantes pour le BUDGET COMMUNE

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Opération /Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
9207/2181	Câblage téléphonique et informatique	5 100.00	1641	Emprunts	13 559.00
9207/2183	Standard, logiciel et postes informatiques	9 500.00	9277/1328	Subvention Hérault Energies	6 541.00
9292/2318	Travaux supplémentaires Parc de la Source	5 500.00			
TOTAL		20 100.00	TOTAL		20 100.00

8°) TAXES D'AMENAGEMENT : Taux et Exonérations

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité, le conseil municipal, en novembre 2011 a décidé d'instituer une taxe d'aménagement de 5% sur l'ensemble du Territoire et de ne pas appliquer d'exonération.

En application des dispositions de l'article L331-5 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal peut modifier ce taux ou décider des exonérations mais sa décision doit intervenir avant le 30 novembre 2012 pour être applicable au 1^{er} janvier 2013.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement et de ne pas appliquer d'exonération pour l'année 2013.

9°) ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Tarifs 2013

Dans la perspective de sa prochaine facturation, le fermier SAUR souhaite savoir si la collectivité envisage une revalorisation des tarifs des redevances assainissement pour l'année 2013.

La part fixe ou **abonnement** revenant à la commune, et qui a été instaurée au 1^{er} janvier 2009, est fixée à 10 € H.T./an et la part relative à la consommation est, depuis le 1^{er} janvier 2009, fixée à 0.5500 € H.T./m3.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2013.

10°) LIGNE S.N.C.F. BEZIERS – NEUSSARGUES : Motion pour le Maintien de l'ouverture de la gare de Magalas et le développement du service public Ferroviaire sur la ligne de train

La direction S.N.C.F. et Réseau Ferré de France ont pour projet la fermeture de la ligne Béziers - Neussargues en 2015.

Le train d'équilibre du territoire « l'Aubrac » serait supprimé dès 2013. Tous les T.E.R. seraient transférés sur route et assurés par des bus.

C'est le sens des propositions formulées par la direction S.N.C.F. auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon, avec en première étape pour décembre 2012 :

- la fermeture de la gare de Magalas,
- des suppressions et mutations du personnel cheminot sur l'artère du littoral,
- 28 trains hebdomadaires supprimés entre Béziers et Bédarieux,
- 4 trains supprimés définitivement en Lozère. Il ne resterait qu'un seul aller-retour en T.E.R. au nord de Bédarieux

jusqu'à Neussargues.

D'après les informations obtenues, il semblerait que le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon ait décidé de refuser les propositions de la direction S.N.C.F.

Le conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jacques LUGAGNE), décide de :

- demander au Conseil Régional Languedoc Roussillon de refuser les propositions de fermeture de lignes et de gares de la S.N.C.F. et R.F.F.

- soutenir les revendications du Comité Pluraliste de réhabilitation, de Défense et de Promotion de la ligne Béziers – Neussargues qui, depuis 1955, a toujours rejeté la fatalité des événements en proposant à la S.N.C.F. et à R.F.F. des solutions pour le maintien de la ligne, sa modernisation et son développement, avec en particulier :

- le maintien de l'ouverture de la gare de Magalas,
- l'utilisation du T.E.R. en tant que « T.R.A.M. » entre Béziers et Bédarieux avec arrêt en gare de Magalas.

M. le Maire informe qu'une **journée d'action** est organisée le **samedi 13 octobre 2012**.

Le « train de la lutte » partira à 7H40 de la gare de Bédarieux pour se rendre à Magalas. Le retour est prévu au départ de la gare de Magalas à 12H07 pour une arrivée à Bédarieux à 12H26. Il sera demandé à chaque participant 1 € symbolique pour monter dans le train.

Les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas prendre ce train mais désirant participer à cette action, peuvent se rendre en gare de MAGALAS de 8 à 12H.

11°) EXPLORATION DE GAZ DE SCHISTE

M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée par le collectif citoyen « Gaz de Schiste 34 » qui demande aux élus d'adresser un courrier au Président de la République afin que soit réexaminé le permis d'exploration de recherche « Plaines du Languedoc », délivré, en 2009, à la Société suédoise Lundi International.

Dans son rapport cette société dit ne pas pratiquer de fracturation hydraulique mais elle ne dit pas comment elle compte extraire les hydrocarbures, si elle en trouve. A ce jour, il n'existe aucune autre façon d'exploiter ces énergies fossiles.

Le fluide de forage comprend des adjuvants chimiques qui risquent de se répandre dans les réseaux aquifères du territoire concerné dont Laurens fait partie.

Soucieux des risques lourds pour la santé et l'environnement que peut représenter cette méthode d'exploration, M. le Maire propose d'adresser un courrier au Président de la République. **Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette démarche.**

12°) QUESTIONS DIVERSES

En 2011, des compteurs divisionnaires ont été installés à **l'école, à la salle polyvalente et au boulodrome** afin de quantifier les dépenses d'électricité par bâtiment mais on ne dispose pas encore des relevés de ces compteurs.

Dans le cadre de son rapport, Hérault Energies signale que les consignes de chauffages sont beaucoup trop élevées dans ces bâtiments et préconise

- pour l'école l'installation de thermostats radio, programmables à dérogation temporisée
- pour le Boulodrome et la salle polyvalente de boutons de relance temporisés.

Les économies réalisées sur les factures d'électricité sont estimées à 3 600 €/an.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve ces installations et demande à M. le Maire de déposer un dossier de demande d'aide auprès d'Hérault Energies.

Dans le cadre des renouvellements de **contrat C.A.E.**, Pôle Emploi demande que soit mis en place un **plan de formation** pour ce personnel. Bruno LAULHE a engagé une Validation des Acquis et de l'Expérience (V.A.E) en vue de l'obtention d'un B.T.S. Services informatiques aux organisations.

Il dispose d'un an pour valider son livret 2. Il a choisi un accompagnement à distance via internet qui permet, aux travers de 4 étapes, d'atteindre son objectif. Le coût global de cet accompagnement est de 810 € dont 700 € pris en charge par Pôle Emploi. Aucune cotisation employeur n'est versée pour le personnel C.A.E. qui ne peut donc bénéficier gratuitement des formations et stages dispensés par le C.N.F.P.T.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide que la commune prendra en charge les 110 € restant au titre de la formation du personnel.

M. le Maire informe des avis d'attribution de subvention pour **l'aménagement d'une partie de la rue des Oliviers**.

Dans le cadre du FAIC –Canton de Murviel les Béziers, il a été attribué à la commune 14 878 € pour l'entretien de la voirie (travaux réalisés par la Société COLAS pour 33 359 € H.T.)

Hérault Energies a attribué 6 241.88 € pour l'éclairage public (travaux réalisés par la Société TRAVESSET pour 8 322.50 € H.T.)

Monsieur le Préfet, par arrêté n° 2012-1-2184 en date du 27 septembre 2012, a prononcé la **fusion des communautés de communes Coteaux et Château, du Faugères et FRAMPS 909 à compter du 1^{er} janvier 2013**.

Pierre SALS demande que la commune organise la dispense de **cours d'informatique** aux particuliers comme cela se fait à Villemagne et Bédarieux. **De l'avis de plusieurs élus cela relève plutôt du milieu associatif. Céline CABANEL va contacter le foyer rural.** M. le Maire indique que des administrés laurentiens donnent également des cours payants.

M. le Maire informe que **TGV DEVELOPPEMENT LANGUEDOC ROUSSILLON** organise une réunion d'information ayant pour thème « Les horaires de service 2013 », le vendredi 12 octobre à 18H30 à la M.V.A. Salle Jean Farret à Béziers.

M. le Maire informe de la demande formulée par Mme CASONI Cécile, qui propose de racheter à la commune une vingtaine de **cartes de géographie anciennes** retrouvées aux écoles.

M. le Maire dit qu'il a tenté de se renseigner, sans succès, sur les prix de vente pratiqués pour ce type de matériel. Il demande à Mme la secrétaire de mairie de consulter les sites spécialisés sur internet.

Le Conseil municipal donne un accord de principe sur la cession de ces cartes à l'intéressée au prix pratiqué.

M. le Maire donne lecture des courriers des 3 juillet et 19 septembre 2012 qui lui ont été adressés par M. DUZELIER Didier qui exprime son mécontentement sur le coût de l'**atelier annexe** qui va être construit à la **maison de retraite**.

M. le Maire expose que ce bâtiment annexe n'est pas qu'un simple « hangar de stockage » mais un lieu de travail pour le personnel de cet établissement. Des normes sont à respecter et certains matériaux, imposés au cahier des charges, nécessitent des habilitations particulières que certaines entreprises n'ont pas, elles n'ont donc pas pu répondre à la consultation.

M. le Maire énumère une liste de travaux réalisés par Monsieur DUZELIER pour le compte de la commune et précise qu'il va lui adresser une réponse.

Geneviève JALBY informe des différentes **réunions et formations** organisées prochainement par le Comité de Rivière pour le suivi du Contrat de rivière Orb Libron, par le CAUE sur le thème « Réinvestir les centres anciens », par le CFMEL sur le thème « Le maire et l'enquête publique ». Elle invite les élus intéressés à s'inscrire rapidement.

Patrice LAFFOND indique que M. QUINTON serait intéressé pour acheter à la commune les **parcelles** qui ont été arrachées dernièrement.

Le Conseil municipal est d'accord sur le principe mais il faut se renseigner sur le prix qui pourrait lui être demandé.

Céline CABANEL informe de la réunion qui a eu lieu avec les jeunes laurentiens pour l'**aménagement de l'ancien stade**.

Leur demande porte sur l'aménagement de deux circuits de « cross », un pour les vélos et un pour les motos.

M. le Maire dit que ce type d'aménagement est peu onéreux et que l'emprise serait d'environ 1 300 m2 pour la piste « motos » et 600 m2 pour la piste « vélos ». Il faudra voir avec l'assurance comment ce type d'équipement peut être assuré par la commune. Un petit terrain de foot pourrait également être aménagé.

Les **jardins près du boulodrome** ont été achetés par la commune pour y créer des places de parking supplémentaires.

Geneviève JALBY dit que cet aménagement doit faire l'objet d'une étude mais que l'un des terrains appartient encore à un administré qui n'a pas donné suite à la proposition d'achat. **Le conseil municipal demande que l'on relance cette personne.**

Odette BOYER demande **l'installation d'un panneau** pour signaler l'intersection de la rue de la Tuilerie et de l'avenue de la Gare et l'installation d'un panneau « céder le passage » vers le cimetière.

Geneviève JALBY informe du montant très important de la dernière facture émise par la Communauté de Communes du Faugères pour les **encombrants** de Laurens au mois de mai, juin et juillet. A plusieurs reprises, il a été constaté que les bennes de Cabrerolles, Caussiniojols et Faugères étaient fermées et que seule une benne était ouverte et libre d'accès au public.

Il est demandé à Patrice LAFFOND d'intervenir lors de la prochaine réunion de la commission afin que soit étudiée la possibilité d'une facturation proportionnelle au nombre d'habitants.

Clôture de la séance à 20H.

Le Maire
François ANGLADE